

Afférents au C.M.	29
En exercice	29
Participants	27

Numéro Délibération	07/2026
Mise en ligne le	07/04/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
Département de l'Hérault

Convocation transmise le 26 mars 2026

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 1er avril 2026

Objet de la délibération

Institutions et vie politique – Commissions facultatives – Constitution de la commission des finances – Fixation du nombre de sièges et élection des membres

L'an deux mille vingt-six et le premier avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, en mairie, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET.

A cette séance, étaient :

Présents M. Guy LAURET – M. Jean IBANEZ - Mme Christine OLIVA - M. Laurent VIDAL – Mme Maud DUPUIS - M. Jérémy GARCIA - Mme Géraldine GROLIER - M. François BATOCHE - M. Raymond HAREL – M. Max RASCALOU - Mme Ghislaine BONNEFILLE – M. Jean-Claude SALAS – Mme Catherine ITIER – M. Laurent TEISSIER - M. Xavier COMBETTES - M. Julien BERETTI - Mme Christelle MUSICCO - Mme Amélie UNAL – Mme Lauriane SIAUVAUD – Mme Alexandra ROSELLO – M. Loïc GOUGET – Mme Laurence TORRENT – M. Frédéric SARROUY - Mme Laurence BOISVILLE - M. Sébastien CAMMAL - M. Stéphane PUJOL – Mme Anne-Laure ITIER

Représentée Mme Pascale LOCK-JEANJEAN pouvoir à Mme Catherine ITIER

Absente Mme Sylvie COSTA

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : M. Max RASCALOU

Monsieur François BATOCHE présente l'affaire ;

L'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales dispose que le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal.

Dans les communes de plus de 1.000 habitants, la composition des commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée.

Le Maire en est Président de droit.

Compte tenu calendrier budgétaire contraint en cette année de renouvellement du conseil municipal, et dans l'attente de la constitution d'autres commissions facultatives et/ou extramunicipales, il est proposé la création de la commission des Finances.

Avant de procéder à l'élection par vote à bulletins secrets et à la représentation proportionnelle au plus fort reste, je vous propose de fixer le nombre de ses membres à sept.

Pour mémoire, le nombre de sièges obtenu par chaque liste au sein du conseil municipal est :

- Liste « Vendargues Cap 2026 » : 23 sièges,
- Liste « Bien Vivre à Vendargues » : 6 sièges,

Commissions des finances - 7 membres :

- Groupe « Vendargues Cap 2026 » : 6 sièges de titulaires
- Groupe « Bien Vivre à Vendargues » : 1 siège de titulaire

Après déclaration de candidatures et vote à bulletins secrets, sont désignés membres de la commission des Finances :

<i>Groupe « Vendargues Cap 2026 »</i>	<i>Groupe « Bien Vivre à Vendargues »</i>
- Mme Géraldine GROLIER - Mme Pascale LOCK - M. Jérémy GARCIA - M. François BATOCHE - M. Laurent TEISSIER - M. Julien BERETTI	- M. Frédéric SARROUY



Le Maire,

Guy LAURET.

Le Secrétaire de séance,

Max RASCALOU.